

Le SE UNSA a été reçu ce mardi à 11h au rectorat, suite à notre demande d'audience sur la situation des enseignants 2<sup>nd</sup> degré en EREA.

Par rapport aux demandes et interrogations, nous avons eu pour l'instant des réponses favorables et des confirmations sur la majorité des points traités. Il reste un élément important en suspens qui sera soumis au secrétaire général du Rectorat pour arbitrage avant la fin de semaine.

Pour information, la DPE nous a indiqué au cours de l'audience, n'avoir été destinataire d'aucune autre demande syndicale sur ce dossier, que ce soit par mel ou par courrier.

1. Sur la demande SE UNSA d'un courrier d'information aux personnels concernés des EREA.  
**Réponse affirmative :** le courrier sera envoyé à chaque EREA. Les destinataires seront le Chef d'établissement et les enseignants des EREA.
2. Sur la demande SE UNSA du maintien de l'ancienneté sur poste:  
**Réponse affirmative :** Cela devrait être indiqué dans le courrier envoyé par l'administration.
3. Sur la question du transfert des collègues sur les postes Spea de manière systématique.  
**Réponse affirmative :Confirmation par la DPE du glissement automatique pour les collègues qui en font la demande:**
  - a. **Si l'enseignant en poste actuellement en EREA redemande le poste en Spea, l'affectation sera automatique (comme un transfert en quelque sorte).**
  - b. Si l'enseignant ne veut pas redemander le poste qu'il occupe en EREA, alors il participe au mouvement avec les bonifications de mesure de carte scolaire.

L'engagement de la Dpe devrait figurer dans le courrier envoyé par l'administration.

4. Bonification APV.  
**Confirmation que ces bonifications APV sont maintenues et perdureront.**  
Ce n'était pas une réelle demande syndicale car l'EREA étant toujours APV, les postes (Spea ou non) doivent bénéficier de ces bonifications APV. Confirmation donc de ces bonifications.
5. Mesure de Carte Scolaire : elle est accordée pour les mutations Intra **2011**.  
Pour complément d'information, certains collègues s'interrogeaient sur le fait d'avoir (ou pas) coché la case « volontaire » ou « n'est pas volontaire » sur le document des MCS. Comme je l'avais indiqué à certains d'entre vous, cette case concerne les situations où un collègue est volontaire pour prendre la carte scolaire à la place d'un autre.  
En l'occurrence pour les Erea, la question du volontariat (ou non) ne se pose pas puisque tous les postes sont transformés en Spea.
6. **Important : Demande SE UNSA en attente de réponse :**

**Le SE UNSA demande que les bonifications de MCS (Mesure de carte scolaire) soient maintenues dans les années à venir (voir notre courrier du 17 mars en PJ et arguments). L'arbitrage sur cette question sera rendu par le secrétaire général du Rectorat d'ici la fin de semaine. Nous vous tiendrons évidemment informés.**

Un dernier mot pour indiquer à chacun que pour les mutations intra 2011, le serveur Siam est ouvert jusqu'au 4 avril minuit pour saisir les vœux.

Passé ce délai, des modifications pourront être apportées par courriel ou par courrier à la Dpe jusqu'à début mai.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou tout complément d'information nécessaire. (à la section SE UNSA ou sur portable)